

FICHE D'EXIGENCES PARTICULIÈRES

TRAVAUX SUR COUVERT DE GLACE

(D'EAU DOUCE, EN APPUI SUR L'EAU)

➤ **Évaluation de la capacité de charge du couvert de glace**

➤ Méthode de travail sécuritaire pour échantillonnage :

Une méthode de travail sécuritaire pour les opérations d'échantillonnage, écrite et connue des travailleurs concernés, doit être élaborée et disponible au site des travaux. Cette méthode doit comprendre une stratégie d'échantillonnage, incluant l'information sur la distance maximale entre les échantillons.

➤ Équipe d'échantillonnage :

Minimum de 2 travailleurs, soit :

- ✗ Un Sondeur effectuant les opérations d'échantillonnage
- ✗ Un Assureur garantissant la sécurité du Sondeur

(L'échantillonnage peut s'effectuer avec plus d'un Sondeur. Par contre, il n'est pas permis qu'un Assureur assure la sécurité de plus d'une personne à la fois.)

➤ Méthode d'évaluation de la capacité de charge du couvert de glace :

Une méthode d'évaluation de la capacité de charge doit être établie. Cette méthode doit inclure minimalement une méthode d'évaluation du profil vertical de la glace et une méthode de calcul permettant d'établir la capacité de charge du couvert de glace.

➤ Qualifications des travailleurs :

- ✗ Connaissances en évaluation des caractéristiques hydrodynamiques d'un plan d'eau et en évaluation de la capacité de charge de la glace :

Au moins un travailleur, le Sondeur, doit détenir les connaissances et les habiletés lui permettant d'évaluer les caractéristiques hydrodynamiques d'un plan d'eau et les caractéristiques du couvert de glace; il doit aussi avoir les connaissances pour calculer la capacité de charge d'un couvert de glace.

- ✗ Formation en sauvetage sur glace :

Une formation (théorique et pratique) en sauvetage sur glace doit avoir été suivie par chaque travailleur prenant part aux opérations d'échantillonnage.

- ✗ Certificat de secourisme :

Un certificat valide de formation en secourisme, incluant le traitement de l'hypothermie, doit être détenu par chaque travailleur prenant part aux opérations d'échantillonnage.

➤ **Exigences particulières par type d'opération**

➤ Travaux de jaugeage ou de bathymétrie et travaux similaires – Ouverture d'un couvert de glace – Traversée pédestre ou à motoneige (Circulation légère) :

Ces types d'opérations sur couvert de glace ne sont permis que lorsqu'un plan opératoire spécifique au type d'opération sur couvert de glace a été préparé. Ce plan opératoire doit minimalement prévoir :

- ✗ Un historique des températures horaires et des conditions climatiques horaires pour une durée de 120 heures précédent les opérations;
- ✗ Un résumé des prévisions météorologiques horaires pour la durée des opérations;
- ✗ Un plan du site d'intervention, incluant les caractéristiques hydrodynamiques du plan d'eau, ainsi que, s'il y a lieu, l'identification des zones critiques;
- ✗ Une méthode de travail sécuritaire pour les opérations d'échantillonnage;
- ✗ Une méthode d'évaluation de la capacité de charge du couvert de glace;
- ✗ Une méthode de suivi de la qualité du couvert de glace;
- ✗ Un registre compilant l'ensemble des données recueillies (type de glace, qualité de glace, profil vertical, etc.) et des capacités de charge évaluées lors de l'échantillonnage initial et lors des suivis de la qualité du couvert de glace;
- ✗ Un balisage et des mesures de sécurité spéciales en fonction de l'épaisseur et de la qualité de la glace; de la présence de fissures sèches, mouillées ou radiales; etc.
- ✗ Une méthode de travail sécuritaire pour l'ouverture d'un couvert de glace incluant une méthode de sécurisation après travaux.

➤ Travaux de forage – Pont de glace (Circulation lourde) – Stationnement de véhicule routier et de machinerie de chantier :

Ces types d'opérations sur couvert de glace ne sont permis que lorsqu'un plan opératoire spécifique au type d'opération sur couvert de glace a été signé et scellé par un ingénieur. Ce plan opératoire doit, entre autres, prévoir :

- ✗ Un plan d'échantillonnage du couvert de glace, signé et scellé par un ingénieur;
- ✗ L'obtention d'une déclaration signée et scellée par un ingénieur, attestant que l'échantillonnage a été effectué conformément au plan d'échantillonnage;
- ✗ L'obtention d'une déclaration signée et scellée par un ingénieur, attestant que la capacité de charge du couvert de glace est suffisante pour procéder aux opérations planifiées décrites au plan opératoire;
- ✗ L'obtention d'une déclaration signée et scellée par un ingénieur, autorisant de procéder aux opérations planifiées (forage, construction et utilisation du pont de glace, etc.);
- ✗ Un plan de suivi de la qualité du couvert de glace, signé et scellé par un ingénieur.

➤ **Situations autres qu'un couvert de glace d'eau douce en appui sur l'eau**

➤ Travaux sur couvert de glace d'eau salée :

Les travaux sur couvert de glace d'eau salée ne sont permis que lorsqu'un plan opératoire pour les travaux à effectuer (planifiés) a été préparé par un spécialiste en la matière. Ce plan opératoire doit, entre autres, prévoir :

- ✗ Un plan d'échantillonnage du couvert de glace;
- ✗ L'obtention d'une déclaration attestant que l'échantillonnage a été effectué conformément au plan d'échantillonnage;
- ✗ L'obtention d'une déclaration attestant que la capacité de charge du couvert de glace est suffisante pour procéder aux travaux planifiés;
- ✗ Un plan de suivi de la qualité du couvert de glace;
- ✗ L'obtention d'une autorisation de procéder aux travaux planifiés.

➤ Travaux sur couvert de glace non appuyé sur l'eau :

Les travaux sur couvert de glace non appuyé sur l'eau ne sont permis que lorsqu'un plan opératoire pour les travaux à effectuer (planifiés) a été préparé par un spécialiste en la matière. Ce plan opératoire doit, entre autres, prévoir :

- ✗ Un plan d'échantillonnage du couvert de glace;
- ✗ L'obtention d'une déclaration attestant que l'échantillonnage a été effectué conformément au plan d'échantillonnage;
- ✗ L'obtention d'une déclaration attestant que la capacité de charge du couvert de glace est suffisante pour procéder aux travaux planifiés;
- ✗ Un plan de suivi de la qualité du couvert de glace;
- ✗ L'obtention d'une autorisation de procéder aux travaux planifiés.

*Le respect des moyens de prévention recommandés dans la présente fiche ne dégage en rien
le FOURNISSEUR de l'ensemble de ses obligations réglementaires
en ce qui a trait à la santé et à la sécurité du travail*